

**Avenant à l'Accord AXA France relatif
à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences 2013/2015**

Entre,

d'une part, les sociétés AXA France Vie et AXA France IARD, ci-dessous dénommées l'Entreprise AXA France, représentée par Marine de Boucaud en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines,

et

les Organisations Syndicales signataires, d'autre part,

il est convenu ce qui suit,

L'accord AXA France du 4 avril 2013 relatif à la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des compétences 2013/2015 au sein d'AXA France, aménagé par avenant du 18.09.2013 pour transférer les dispositions seniors dans l'accord Contrat de Génération du 18.09.2013, comporte un engagement de recrutement dans une fourchette précisée.

Il s'inscrit naturellement à la fois en adhésion et en déclinaison des dispositions de l'accord GPEC de Groupe Axa et en répercussion d'un engagement d'AXA en France avec son Comité Européen de Groupe (Accord Européen sur l'Anticipation des Changements conclu le 23.11.2011), de préparer les salariés aux évolutions à venir en construisant une politique de gestion dynamique des métiers et des compétences, articulée avec les orientations stratégiques Groupe

L'accord de branche au niveau de l'Assurance du 8.12.2014 relatif au Pacte de responsabilité et de solidarité prévoyant :

- des mesures adaptées à la situation économique et sociale de l'assurance et au contexte de fortes mutations réglementaires et technologiques, en particulier la digitalisation des activités et des métiers
- des engagements concrets notamment en termes de recrutements,

un avenant à l'accord GPEC RSG du 28.12.12 a été conclu 16.02.15. Cet avenant prévoit d'améliorer l'objectif de recrutement externe au niveau RSG en substituant à la fourchette de 800 à 1000 recrutements initialement fixée une nouvelle fourchette allant de 1100 à 1300 recrutements, (hors recrutement du réseau AEP d'AXA France), sur l'ensemble des entreprises du périmètre RSG, durant la période allant du 01.01.2013 au 31.12.2015.

C'est dans ce cadre que les parties signataires sont convenues d'acter dans un avenant à l'accord initial, de la contribution d'AXA France à l'atteinte de l'objectif de recrutement complémentaire prévu au niveau de la RSG par l'amélioration de la fourchette des recrutements à intervenir dans AXA France pour la période allant du 01.01.2013 au 31.12.2015.

Article 1. Ajustements des engagements en matière de recrutement

Les parties constatent que le volume des recrutements sur l'exercice 2013 marque une avancée significative au regard de la fourchette initialement estimée prévue à l'accord. Cette avancée est confirmée par la tendance des premiers chiffres 2014.

Prenant en compte l'engagement pris au niveau de la RSG dans le cadre de l'avenant du 16 février 2015 à l'accord RSG relatif à la GPEC et les engagements marqués dans le cadre du Pacte de Responsabilité dans une vision constructive, il est convenu des mesures qui suivent :

- l'amélioration de l'objectif de recrutement d'un nombre de salariés (hors PFAC) dans une fourchette allant de 1000 à 1200 entrées de personnel administratif, durant la période allant du



01.01.2013 au 31.12.2015, en substitution de la fourchette initialement fixée à l'article 41.2 de l'accord GPEC AXA France du 4 avril 2013, à laquelle s'ajoute le volant complémentaire spécifique de 120 au titre du contrat de génération;

- une nouvelle rencontre des signataires à intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2015 afin de mieux se projeter sur les prévisions à opérer en vue de la future négociation GPEC 2016/2018.

Article 2. Dispositions générales relatives à l'avenant

Durée, effet, révision

Le présent avenant prend effet le 1^{er} avril 2015.

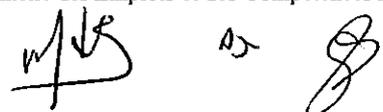
Il est conclu pour une durée déterminée courant jusqu'au même terme que l'accord qu'il aménage, soit le 31.12.2015, date à laquelle il cessera de produire tout effet, sans autre formalité.

Publicité

Le présent avenant fera l'objet dans le respect des articles L 2231-5 et L 2231-6 du Code du travail, d'un dépôt :

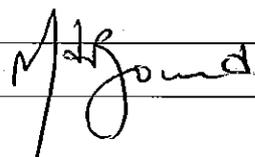
- à l'Unité Territoriale des Hauts de Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- auprès du secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

Fait à Nanterre, le 24 avril 2015



SIGNATURES

Pour AXA France :

Marine de BOUCAUD	Directeur des Ressources Humaines d'AXA France	
-------------------	--	---

Pour les organisations syndicales :

C. F. D. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
SERAUNE	Sylvie	DS	

CFE/CGC			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
JULLY	Alain	DS	

la C. G. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE

F.O.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE

UDPA/UNSA			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE